

*1107-FHG HG*

*SESSION 2007*

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

**HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

**U 52**

**Durée : 2 h 00**

**Coefficient : 2**

*1107-FHG HG*

*SESSION 2007*

**Aucun document n'est autorisé**

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé**

Le candidat traitera au choix le sujet 1 ou le sujet 2

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

**HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

**U 52**

**Sujet 1**

## LE TOTALITARISME NAZI DE SES ORIGINES À SA CHUTE

**Document 1.** Le Putsch de la Brasserie (9 novembre 1923)

**Document 2.** les résultats du parti nazi

**Document 3.** Le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs

**Document 4.** Le récit d'un SS, Rudolf Hess, commandant SS d'Auschwitz (février 1947)

**Document 5.** Des principes de la conférence de Postdam (août 1945)

### QUESTIONS

**Question 1 (document 1) 2 points**

- Identifiez les éléments caractéristiques du nazisme qui apparaissent dès ses origines.

**Question 2 (document 2) 2 points**

- Comment les nazis accèdent-ils au pouvoir ?

- Quel principe politique semblent-ils respecter en participant aux élections ?

**Question 3 (documents 1 et 2) 1 point**

- Pourquoi peut-on dire que ces deux conceptions de la politique sont contradictoires ?

**Question 4 (document 3) 2 points**

- Quel type de régime est mis en place par Adolph Hitler après son accession au pouvoir ?  
Justifiez votre réponse

**Question 5 (document 4) 3 points**

- Quelle organisation joue un rôle prépondérant dans le régime nazi pendant la guerre ?

- Dans quels domaines cette organisation exerce-t-elle son pouvoir ?

**Question 6 (documents 4 et 5) 2 points**

- Que devient l'Allemagne nazie au lendemain de la guerre ?

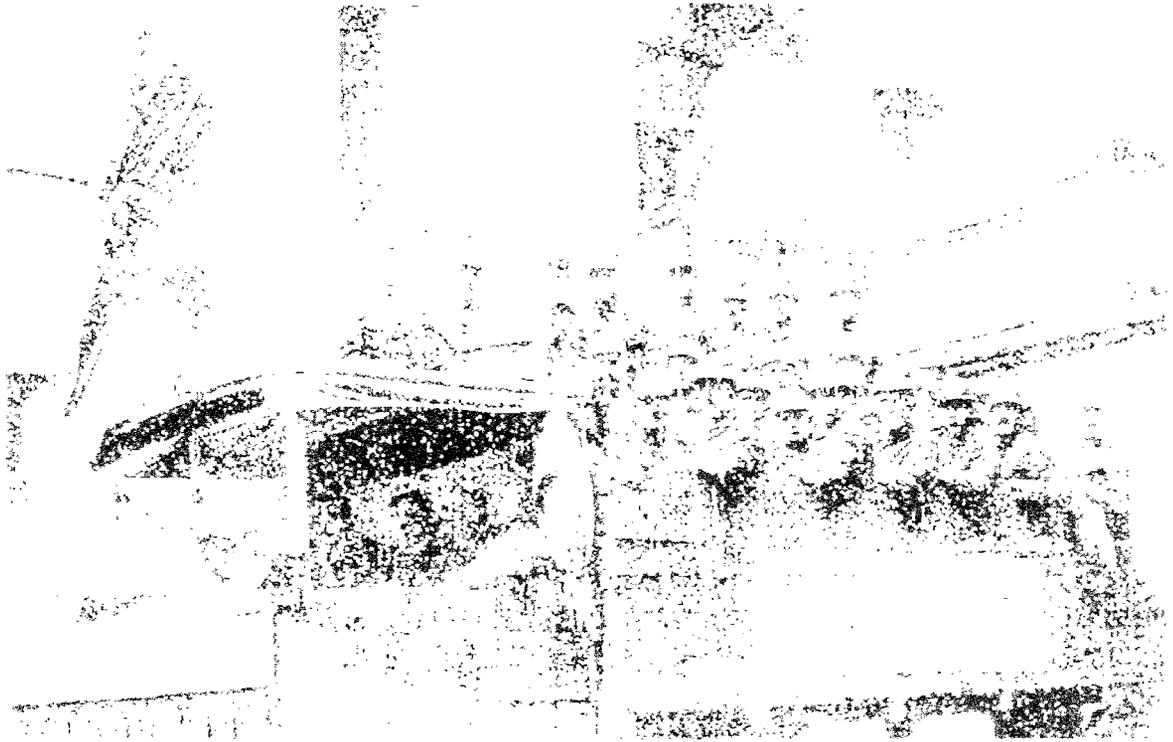
- Quel sort est réservé à ses responsables par les Alliés ?

**Question 7 (synthèse) 8 points**

À l'aide des documents, des réponses aux questions et de vos connaissances, vous rédigerez un texte d'une vingtaine de lignes sur le sujet suivant :

**Les caractéristiques du totalitarisme nazi de ses origines à sa chute (1919-1945).**

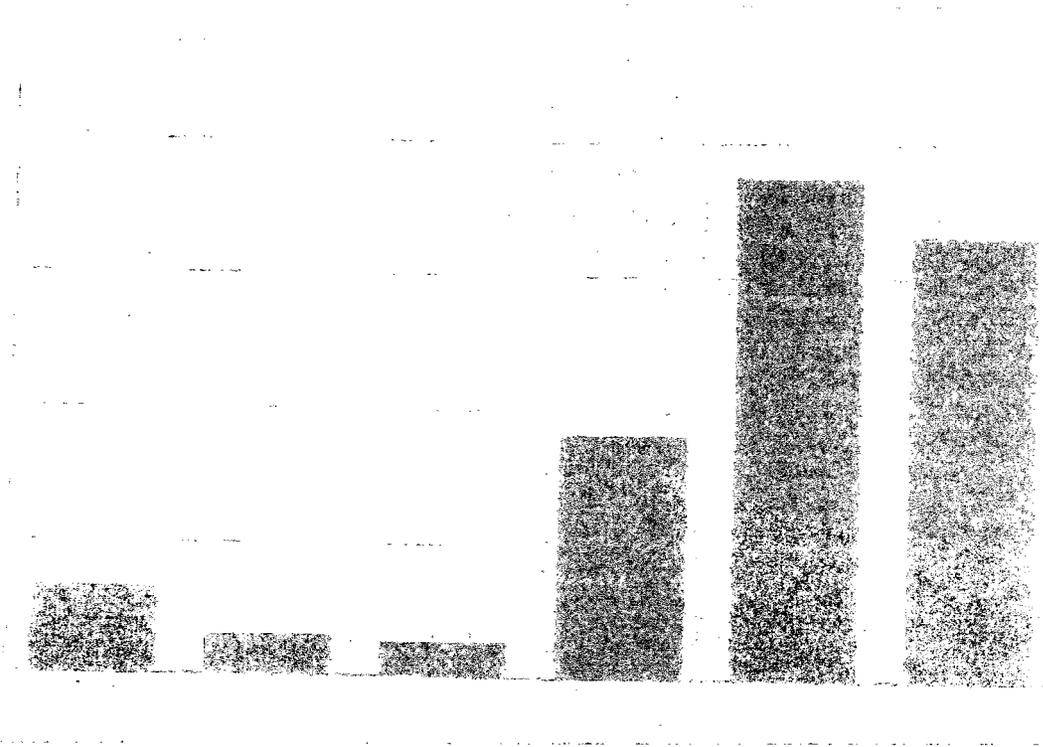
**Document 1.** Le Putsch de la Brasserie (9 novembre 1923)



*Les collections de l'Histoire, N° 18, janvier-mars 2003.*

Les troupes de choc (*stosstrupp*) du parti nazi lors de la tentative de prise du pouvoir par celui-ci à Munich en 1923 (« Putsch de la Brasserie »)

**Document 2.** Résultats du parti nazi aux élections législatives de 1924 à 1932



*Les collections de l'Histoire, N° 18, janvier-mars 2003.*

### **Document 3.** Le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs

Lorsque cet après-midi se réunira le nouveau Reichstag<sup>1</sup> dans la salle de l'opéra Kroll, les élus du peuple allemand pourront constater que le régime parlementaire a vécu, que l'ordre républicain et démocratique est définitivement aboli, que l'esprit de Potsdam triomphe de Weimar. En effet, la dictature hitlérienne s'affirme avec toute l'insolence que peut donner la certitude qu'elle n'a plus rien à redouter de la résistance populaire. Ce doit être uniquement par souci de ménager l'amour-propre des élus nationaux-socialistes et afin de leur donner l'illusion qu'ils sont encore quelque chose dans l'État que le chancelier Hitler consent à réunir le Reichstag et à se présenter devant lui, car en fait, le Parlement n'a plus aucun rôle à jouer dans la politique du Reich. [...]. Pour le président du Reich, comme pour le Parlement, c'est l'abdication totale dans le Führer national-socialiste qui dicte ses volontés.

Le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs, que le chancelier est bien résolu à prendre d'autorité si le Reichstag hésitait à les lui accorder, est édifiant sous ce rapport. Ce projet prévoit que désormais les lois pourront être dictées non seulement par les méthodes prévues par la Constitution, mais aussi par simple décision du cabinet d'Empire. [...] Le chancelier Hitler a tout prévu : il exige des droits dictatoriaux pendant quatre ans pour lui-même, mais n'attend pas qu'un autre chancelier puisse en user s'il venait à être remplacé à la direction des affaires ; il fait passer du président d'Empire au gouvernement d'Empire, c'est-à-dire à lui-même, le droit de gouverner par décrets ; il en lève au Reichstag et au Reichsrat<sup>2</sup> le droit élémentaire de discuter et de ratifier les traités conclus au nom du peuple allemand. La seule chose à laquelle il s'engage, c'est à ne pas porter atteinte à l'existence du Reichstag et du Reichsrat, engagement sans aucune portée pratique, puisque le chancelier pourra gouverner à sa guise sans le concours de ces deux assemblées.

Extrait d'un article du quotidien français *Le Temps*, 22 mars 1933,  
in Alfred Grosser, *Hitler et la naissance d'une dictature*, Armand Colin, 1985.

1. Reichstag : chambre des députés.
2. Reichsrat : chambre des États.

**Document 4.** Le récit d'un SS, Rudolf Hess, commandant d'Auschwitz

*Lors de son procès en 1947 à l'issue duquel il a été condamné à mort, l'ancien commandant SS du camp d'Auschwitz rédige sa défense. Ce responsable majeur de l'extermination des Juifs d'Europe parle ici de l'évolution de l'État national-socialiste pendant la guerre.*

[...] La tâche la plus importante qui incombait aux SS pendant cette guerre était de protéger l'État d'Adolph Hitler contre tout danger, surtout dans le domaine intérieur. Une révolution dans le genre de celle de 1918, une grève des ouvriers des fabriques de munitions telle qu'elle avait eu lieu en 1917 étaient désormais impensables. Tout ennemi de l'État qui oserait redresser la tête, tout saboteur de la guerre devait être anéanti. Telle était la volonté du Führer.

Pour sa part, Eicke<sup>1</sup> exigeait de ses subordonnés, en s'inspirant de ce mot d'ordre, une éducation appropriée pour les formations de réserve appelées à servir dans les camps afin de leur inculquer une dureté implacable à l'égard des internés. Leur service serait pénible ; les ordres qu'ils auraient à exécuter n'auraient rien de plaisant. Mais les SS devraient montrer maintenant que leur éducation du temps de paix portait ses fruits. Eux seuls pouvaient prémunir l'État national-socialiste contre toute menace, car aucune des autres organisations ne possédait la fermeté nécessaire [...]

Mon amour passionné de la patrie et ma conscience nationale m'ont conduit vers le parti national-socialiste et vers les S.S.

Je considère la doctrine philosophique, la *Weltanschauung*<sup>2</sup> du national-socialisme, comme la seule appropriée à la nature du peuple allemand. Les S.S. étaient, à mon avis, les défenseurs actifs de cette philosophie et cela les rendait capables de ramener graduellement le peuple allemand tout entier à une vie conforme à sa nature.

*Cracovie, février 1947.*

Rudolf Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle*, François Maspero, Paris, 1979.

1. Eicke : commandant SS du camp de Dachau.
2. *Weltanschauung* : conception du monde.

## **Document 5.** Des principes de la conférence de Postdam (août 1945)

[...] Les armées alliées occupent la totalité de l'Allemagne et le peuple allemand a commencé à expier les crimes horribles commis sous la direction de ceux, que dans le moment où ils connaissaient le succès, il a approuvé ouvertement et auxquels il a obéi aveuglement. [...]

Les buts de l'occupation de l'Allemagne qui serviront de guide à l'activité du conseil de contrôle sont les suivants :

- Le désarmement complet et la démilitarisation de l'Allemagne ainsi que l'élimination ou le contrôle de toute industrie allemande pouvant être utilisée à des fins militaires. Dans ce but :
  - Toutes les forces de terre, de mer et de l'air, les S.S., S.A., S.D., ainsi que la Gestapo, [...] ou tout autre organisme ou associations de nature à maintenir la tradition militaire dans le pays, seront complètement et définitivement abolis de manière à prévenir la résurrection ou la réorganisation du militarisme allemand et du nazisme. [...]
- Détruire le parti national-socialiste et toute organisation affiliée ou contrôlée par elle, dissoudre toutes les institutions nazies, s'assurer qu'elles ne renaîtront sous aucune forme, et entraver toute activité ou propagande nazie ou militariste.

Toutes les lois nazies servant de fondement au régime hitlérien ou établissant une distinction basée sur la race, la croyance ou l'opinion politique, seront abrogées. Aucune distinction de cette sorte, qu'elle soit légale, administrative ou autre, ne sera tolérée.

Les criminels de guerre et ceux qui ont participé à la préparation ou à la réalisation des entreprises nazies ayant eu pour résultat des atrocités ou crimes de guerre, seront arrêtés et livrés à la justice. Les chefs nazis, les adeptes influents du régime et les hauts dignitaires des organisations et des institutions nazies, ainsi que toute personne considérée comme un danger pour l'occupation et pour les buts qu'elle se propose, seront arrêtées et internées.

Conférence de Postdam, extrait du communiqué à la presse (2 août 1945).